

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

Séance du 05 juin 2026 sous la présidence de M. Jean-Marie OTT, maire.

Date de convocation : 28/05/2026

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14 (BAEUERLE Arnaud, FISCHER Scarlett, DREYDEMY Matthieu, GRUFFAZ Christelle, HESS Frédéric, JEDELE Aurore, KARCHER Gaby, OTT Jean Marie, PETER Elodie, URBAN Gilles, Alain WEBER, WITZ Manuel, Valérie BAUMONT, Fanny PAUTLER)
Conseillers excusés : Etienne VOINSON ayant donné pouvoir à Christelle GRUFFAZ.

Secrétaire de séance : URBAN Gilles (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

Calcul du quorum : par application de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec 14 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mai 2026
3. Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »
4. Remboursement assurance Groupama – Sinistre lampadaire

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

En Alsace-Moselle, l'article L.2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L.2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune. Considérant le Droit Local applicable en Alsace-Moselle, sur proposition du maire, Monsieur Gilles URBAN, 1^{er} adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 MAI 2026

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 06 mai 2026.

3. ADHÉSION A LA PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATERIALISATION « ALSACE MARCHÉS PUBLICS ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion
- **AUTORISE** le Maire à signer la charte d'utilisation

**4. REMBOURSEMENT – ASSURANCE GROUPAMA –
LAMPADAIRE RUE DE MERTZWILLER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance GROUPAMA nous propose remboursement de 2 106,91 € relatif au sinistre causé par la moissonneuse-batteuse de l'EARL Casse-Grains d'Engwiller, survenu le 07 novembre 2025 sur le lampadaire situé rue de Mertzwiller.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

D'accepter le montant du remboursement proposé par la Compagnie d'Assurance GROUPAMA, à savoir 2 106,91 €uros.

COMMUNICATIONS ET DIVERS

- ✓ Les conseillers ont désigné en leur sein 3 grands électeurs titulaires amenés à se rendre à Strasbourg le dimanche 27 septembre prochain (jour de la marche du Raifort) pour voter aux élections sénatoriales. Il s'agit de Scarlett FISCHER, Jean Marie OTT, Frédéric HESS et 3 suppléants : Christelle GRUFFAZ, Matthieu DREYDEMY, Aurore JEDELE.
- ✓ Le conseil a aussi choisi les personnes issues du conseil municipal qui représenteront pour le mandat à venir la commune de Mietesheim dans les différentes commissions de la Communauté de communes.

Développement économique	Alain WEBER	21 rue d'Uttenhoffen à Mietesheim
Culture et patrimoine	Elodie PETER	2a rue des Prés à Mietesheim
Communication et marketing territorial	Elodie PETER	2a rue des Prés à Mietesheim
Attractivité territoriale (dont santé et tourisme)	Elodie PETER	2a rue des Prés à Mietesheim
Finances et ressources humaines	Jean Marie OTT	1 rue Niedermatt à Mietesheim
Sécurité et protection des populations	Valérie BAUMONT	6 rue d'Uttenhoffen à Mietesheim
Services à la population et Solidarités	Jean Marie OTT	1 rue Niedermatt à Mietesheim
Travaux et Equipements	Gilles URBAN	5 rue d'Uttenhoffen à Mietesheim
Mutualisations et optimisations territoriales	Gilles URBAN	5 rue d'Uttenhoffen à Mietesheim
Développement durable et résilience territoriale	Christelle GRUFFAZ	58b rue Principale à Mietesheim

- ✓ Le conseil prend note du rapport fin mai de Jean Weber relatif au piégeage des frelons asiatiques organisé et coordonné sur notre commune ; édifiant...
- ✓ M. le Maire fait état des travaux de rafraîchissement et de peinture en cours dans la maison Maurer avant sa remise en location à partir du 15 juin prochain. Un point est également fait des différents travaux d'entretien de voirie à venir et pilotés par la CEA qui vont avoir lieu sous route barrée. M. le Maire rend également compte de la tenue de la commission travaux du 27 mai dernier et expose au conseil les travaux retenus et leur phasage, ainsi que les travaux à envisager dans les temps à venir (logements, voirie, espace loisir...). Tous les travaux engagés en 2026 sont financés en autofinancement.
- ✓ Le rapport d'activité de l'ATIP 2025 (dossiers d'urbanisme) pour Mietesheim est également présenté ; les demandes de certificats d'urbanisme, permis et autres demandes de travaux en tous genres sont listés car facturés à la commune à la pièce par catégorie.
- ✓ M. le Maire fait aussi état d'une réunion qui a eu lieu le 2 juin avec le Dasen et les représentants de toutes les communes de la Communauté de communes, où, après un état des lieux chiffrés et les perspectives d'effectifs envisagés dans les prochaines années, il est demandé aux élus de réfléchir potentiellement au reprofilage de la carte scolaire...Des réunions programmées dès le 4 juillet entre élus, avec les professionnels du milieu éducatif, les financeurs et logisticiens, vont avoir lieu d'ici l'automne pour y travailler ; des décisions difficiles seront à prendre...ou pas et alors il faudra subir les fermetures de classes qui tomberont de toute façon...
- ✓ M. le Maire liste toutes les dates à retenir des festivités et des représentations associatives pour les jours à venir et les différents délégués sont désignés (Merci à Manu WITZ qui remplace volontiers le maire et les adjoints non disponibles sur les créneaux horaires souhaités)
- ✓ Un premier mais gros travail est fait quant à l'organisation pratique de l'Apéro Village porté par le conseil municipal le 24 juillet prochain à l'Espace loisirs ; financement, organisation, répartition des rôles et des tâches, logistique et menus...
- ✓ Le prochain conseil se tiendra le vendredi 3 juillet à 19h

Signature du secrétaire de séance :

Gilles URBAN



Signature du Maire :

Jean-Marie OTT

